

PF

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026**

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 05 et 09 février 2026 / Date d'affichage : 05 et 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT, M. Raphaël MABBOUX, Mme. Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mr. Fabrice DEVERLY), Mme. Adeline HENNICHE (pouvoir donné à Mr. le maire)

Secrétaire de séance : Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2026-011**FINANCES****■ Attribution des subventions – Budget principal 2026**

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, Adjointe au maire, propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions 2026 aux associations comme suit :

ADMR Aiguilles de Warens - Sallanches	2 000,00€
ADMR Le crêt du Midi - Megève	3 000,00€
Comité de cantine de Cordon	9 000,00€
ABC Association pour les Bébés de Cordon	35 000,00€
Ecole de musique de Cordon	10 000,00€
Ski Club Cordon	7 000,00€
Vélo trial du Mont-Blanc	3 500,00€
Echo du Jaillot	5 000,00€
Bibliothèque de Cordon	1 000,00€
Groupe folklorique "Lou Benetons"	1 500,00€
Les Vardaches du Mont-Blanc (1)	1 500,00€
Cordon Arts Martiaux	1 000,00€
Donneurs de sang de Cordon	400,00€
Les Monstres de Cordon	500,00€
Association des agriculteurs de Cordon (1)	4 000,00€
SADVA Service A Domicile Vallée de l'Arve (1)	220,00€
Pépinières d'entreprise PEP'S pays du Mont-Blanc (1)	300,00€
Opération Nez rouge Haute-Savoie	300,00€
TOTAL :	85 220,00 €

(1) Montant estimatif sous réserve d'obtention d'informations complémentaires

Le Conseil Municipal, son adjointes aux finances entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, hors de la présence de M. Raphaël MABBOUX, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Daniel BOTTOLLIER-DEPOIS et M. Thibault PUGNAT :

VALIDE l'attribution des subventions 2026 ci-dessus présentées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 16 février 2026
Le Maire



Mr. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 18/02/26
Affiché le : 18/02/26

La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Bottollier-Depois', is written over the text 'La Secrétaire de Séance,'.

Mme. Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS